

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
*Direction générale du personnel
et de l'administration*

Décision du 27 mars 2008 modifiant la décision du 27 juillet 2006 modifiée portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès de la directrice générale du personnel et de l'administration

NOR : *DEVL0807397S*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,
Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès de la directrice générale du personnel et de l'administration ;
Vu la décision du 27 juillet 2006 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès de la directrice générale du personnel et de l'administration ;
Vu la proposition de la CFDT,
Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 27 juillet 2006 est modifié comme suit :
Parmi la liste des membres titulaires : « M. Viscontini (Gérard) » est remplacé par « M. Niquet (Gérard) » ;
Parmi la liste des membres suppléants : « M. Niquet (Gérard) » est remplacé par « Mme. Batique (Muriel) ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.
Fait à Paris, le 27 mars 2008.

Pour le ministre et par délégation :
*La directrice générale du
personnel
et de l'administration,*
H. Jacquot-Guimbal